

CONDITIONS

Mutualia accorde une intervention cumulée maximale de 50 € par année civile et par bénéficiaire sur le montant payé lors de l'affiliation à : un club sportif agréé par une fédération nationale, provinciale, régionale ou communale pour la durée d'une saison sportive; un centre agréé par une des fédérations de fitness officielles (abonnement d'au moins 10 séances); un programme d'initiation au jogging ou d'initiation à la course; tout sport à la séance (avec un minimum de 10 séances sous accompagnement) à condition qu'il s'agisse d'un des sports suivant : athlétisme, badminton, base-ball, basket, bowling, danse (en ce compris le ballet), plongée, sport de combat, haltérophilie, golf, gymnastique, handball, hockey, balle-pelote, canoë, kayak, jeu de quilles, escalade, «korfball», vélo tout-terrain, marche d'orientation, équitation, pétanque, aviron, rugby, patinage, escrime, ski, squash, tennis, tennis de table, triathlon, football, volley, marche, cyclisme, yoga, natation (ainsi que les bébés nageurs), tir à l'arc et à la carabine, kin-ball, pêche ainsi que les sports pour moins valides et de façon plus générale, les sports olympiques et ceux reconnus par le C.I.O.

À COMPLÉTER PAR L’AFFILIÉ(E)

Nom :
Prénom :
Numéro national : -
Rue et n° :
CP et commune :

Ou

APPOSEZ VOTRE VIGNETTE ICI

Tél. :
E-mail :

À COMPLÉTER PAR L’ORGANISATION

Nom de l'organisation : **Circus Atelier SALTO vzw**
Adresse de l'organisation : **Grote Markt 31, 3300 Tienen**
Nom du responsable : **Tom Cools - Dagelijks Bestuur**

Nom du participant :

- Affiliation à un club sportif
 Abonnement de 10 séances (avec accompagnement)

Nom de la discipline : **Circustechnieken**

Montant payé : € Date de paiement : **15 / 09 / 2024**

Période couverte par le paiement : du **10 / 09 / 2024** au **17 / 05 / 2025**

Date :
30 / 09 / 2024

Cachet et signature du club :

